

Fiche de procédure

Informations de base	
<p>COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) 2022/0425(COD) Règlement</p>	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
<p>Collecte et transfert des informations préalables sur les passagers pour la prévention et la détection des infractions terroristes et des formes graves de criminalité, ainsi que pour les enquêtes et les poursuites en la matière</p> <p>Modification Règlement 2019/818 2017/0352(COD)</p> <p>Sujet</p> <p>2.20 Libre circulation des personnes</p> <p>7.10 Libre circulation et intégration des ressortissants des pays-tiers</p> <p>7.10.02 Espace Schengen, acquis de Schengen</p> <p>7.10.04 Franchissement et contrôles aux frontières extérieures, visas</p> <p>7.30.20 Lutte contre le terrorisme</p> <p>7.30.30 Lutte contre la criminalité</p> <p>Priorités législatives</p> <p>Déclaration commune 2022</p> <p>Déclaration commune 2023-24</p>	

Informations techniques	
Référence de procédure	2022/0425(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Législation
Instrument législatif	Règlement
	Modification Règlement 2019/818 2017/0352(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 082-p2; Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 087-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 159
Etape de la procédure	En attente de la position du Parlement en 1ère lecture
Dossier de la commission parlementaire	LIBE/9/10977